

No. 36620

March 17, 2016

Le 17 mars 2016

Coram: Cromwell, Wagner and Côté JJ.

Coram : Les juges Cromwell, Wagner et Côté

BETWEEN:

ENTRE :

International Association of Machinists and
Aerospace Workers, Local 2323 and
International Association of Machinists and
Aerospace Workers

Section locale 2323 de l'Association
internationale des machinistes et des
travailleuses et travailleurs de l'aérospatiale
et Association internationale des machinistes
et des travailleurs et travailleuses de
l'aérospatiale

Applicants

Demanderesses

- and -

- et -

Lory-Ann Trépanier-Bouchard

Lory-Ann Trépanier-Bouchard

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for a stay of execution is dismissed with costs. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-025345-158, 2015 QCCA

La requête en sursis d'exécution est rejetée avec dépens. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-025345-158, 2015 QCCA 1217, daté

No. 36620

1217, dated July 22, 2015, is dismissed
with costs.

du 22 juillet 2015, est rejetée avec dépens.

J.S.C.C.
J.C.S.C.